

Les Halles de Saint-Jean-de-Luz



Édifiées sur les terrains récemment remblayés du marais les halles furent inaugurées en 1884.



Dès la construction de la voie ferrée Bayonne-Irun, en 1864, le fond du marais qui n'était plus nettoyé par le flux et le reflux de la mer avait commencé à s'élever, et le marais était devenu, quelques années plus tard, un borbier malodorant et insalubre que les Luziens rendaient responsable des nombreux cas de fièvres intermittentes dont ils souffraient. Beaucoup d'entre eux craignaient aussi que la vue de ce marécage putride qui s'offrait aux yeux des voyageurs dès leur descente du train éloignât les « étrangers » dont la fréquentation des bains de mer était la principale ressource de la commune.

En 1871, la municipalité dont le maire était Vincent Barjonnet, ancien gérant de la Société des Bains de mer, décida de « faire disparaître ce foyer d'infection, même au prix de quelques sacrifices ».

En 1873, l'administration des Domaines qui revendiquait la possession du marais situé entre la gare et l'entrée de la ville comme dépendant du lit de la Nivelle accepta de céder à la ville, moyennant la somme de 700 F, 3 hectares 46 ares 70 centiares mais la vente ne devint effective qu'en 1875 et à la condition que les travaux de remblaiement fussent terminés dans un délai de trois ans. Entre temps des négociations avaient été engagées avec les divers propriétaires possédant des terrains contigus. Le maire souhaitait édifier à l'emplacement du marais un quartier « percé de rues spacieuses » « présentant un boulevard planté d'arbres » « bâti autour d'une place carrée, bordée d'arcades » comme à Saint-Sébastien. Une commission fut nommée pour examiner les plans et devis dressés et « pour s'occuper de la question capitale » celle des ressources et faire des emprunts.

Nommé maire en 1878, Martin Guilbeau, docteur en médecine, était lui aussi favorable à l'urbanisation du marais mais il reprochait au plan de lotissement prévu par son prédécesseur d'être trop onéreux, car exigeant beaucoup d'expropriations, et de ne pas tenir compte des besoins réels de Saint-Jean-de-Luz, très fréquentée en été par les baigneurs mais aussi en hiver par une importante colonie anglaise. Il désirait doter la ville d'une halle spacieuse qu'il jugeait nécessaire pour la mettre au rang des stations balnéaires.

En 1881 un nouveau plan fut adopté et de nouveaux emprunts sollicités. Saint-Jean-de-Luz aurait sa halle, vers laquelle convergeraient les principales rues du quartier et qui ne serait séparée du cœur de la cité que par un boulevard. Ce fut le projet de M. Lavergne, architecte à Bayonne (déjà chargé de la construction du nouveau bâtiment des Bains de mer), chiffré à 140 000 francs, honoraires de l'architecte compris, qui fut retenu le 11 février 1883, et les travaux mis aussitôt en adjudication le 24 mai suivant. L'entreprise Lannes frères d'Auch remporta le marché après avoir consenti une réduction de 12 % sur le devis initial.

Des « imprévus surgirent pendant la construction, surtout dans la partie des fondations » Le sol de la halle avait dû être surélevé obligeant de modifier la charpente métallique et l'architecte s'était rendu compte qu'à cause de cette surélévation les pièces de fer et de fonte achetées à l'usine de Fumel (Lot-et-Garonne) n'avaient plus l'épaisseur suffisante et par conséquent la solidité nécessaire pour supporter le poids de l'édifice.

Cependant les délais furent tenus : dix mois après l'adjudication la halle que Saint-Jean-de-Luz devait à Martin Guilbeau fut achevée. Le maire et ses colistiers décidèrent de l'inaugurer, ainsi que le foirail attenant, et l'école récemment bâtie à proximité, le jour de la rentrée des classes, le mercredi 1^{er} octobre 1884. Ce fut une journée de fête populaire. Le Sous Préfet présida le banquet, auquel les Luziens furent conviés, et la distribution des prix offerts aux élèves méritants.

L'euphorie de l'inauguration passée il fallut faire les comptes : « l'excédent était considérable » : outre le coût des terrassements supplémentaires, la plus value de la charpente métallique, le prix de revient des travaux de peintures et de menuiserie mal métrés, celui des châssis des persiennes et des grilles d'entrée, plus ouvragées que prévu, étaient majorés. Le devis était dépassé de 32231,82 F, sans compter 2452 f pour le paratonnerre, oublié par l'architecte, et réclamé par la compagnie d'assurance contre l'incendie. Jugeant l'architecte responsable de ne pas avoir « étudié à fond » le projet qu'il avait présenté, le Conseil municipal décida de ne



pas lui payer les honoraires dus sur la tranche de ces travaux, sauf pour ceux concernant l'élévation du sol. Cet exhaussement, nécessaire pour mettre les alentours de la halle au même niveau que le boulevard et les rues du nouveau quartier, ayant été autorisé par la commission chargée de surveiller l'édification de la halle. En 1886 les frères Lannes qui n'avaient encore rien perçu pour ces travaux supplémentaires menaçaient d'intenter un procès.

L'aménagement intérieur causait aussi des problèmes pécuniaires et d'organisation. 32 étaux à 75 F pièce, confectionnés par des artisans du pays, furent installés. « Pour empêcher un mélange discordant toujours regrettable dans l'installation d'une halle » il avait été décidé que chaque catégorie de marchands occuperait le même côté. Le prix de location des étaux variait selon les catégories - (4F par mois et par mètre carré pour ceux destinés aux bouchers, charcutiers, poissonniers, 3 F pour les épiciers, boulangers, volaillers, 2,50 F pour les marchands de produits laitiers et de légumes verts, ainsi que pour les vendeurs « d'industries diverses telles que : étoffe, chaussures, parapluie »). Les locataires des étaux placés aux angles devaient payer un supplément « à cause de leur situation exceptionnelle ». Les marchandes venant de la campagne auraient des bancs, à l'intérieur de la halle ou sous l'auvent, et paieraient 0, 15 F par jour, les marchands ambulants autour de la halle 0, 10 F. Un poste d'employé spécial, chargé de la perception de ce « droit de halle et de la police de cet établissement » fut créé. Mais à la fin de l'année 1885 la moitié seulement des 32 étaux étaient loués. De nombreux marchands, surtout les revendeurs de légumes et les paysannes préféraient continuer à vendre leurs produits l'après-midi et le soir pour ne pas

payer de taxes. En mai 1886 « pour éviter que la halle ne demeure vide et abandonnée » le maire proposa d'établir une réglementation sévère empêchant les ventes dans les rues. Les prix de location des étaux furent baissés et certains marchands autorisés à vendre à l'intérieur de la halle les jours où il n'y avait pas marché à condition de payer une petite redevance supplémentaire.

Malgré ces débuts un peu difficiles et sans doute grâce à l'aménagement du quartier, la halle devint très vite le centre commercial le plus fréquenté de la cité. Dès 1900, plus souvent dénommé les halles, le bâtiment fut agrandi. En 1922 il était question de construire un étage intérieur pour augmenter sa surface. En 1925 les halles furent réaménagées sur les plans de l'architecte Pavlovsky. Mais l'année suivante, jugées trop exigües, on parla de les déplacer. La question fut tranchée en 1930 où il fut décidé de construire, côté Est, le pavillon de la poissonnerie proposé par l'architecte Gélos. Régulièrement entretenues par les municipalités successives les halles municipales, plus que centenaires, furent extérieurement entièrement rénovées en 1991. L'intérieur fut modernisé et « remis aux normes d'hygiène » afin « de préserver l'existence d'une offre alimentaire au cœur de la cité » en 1997.

Dans peu de temps de nouveaux travaux vont être entrepris afin d'embellir le parvis et faciliter l'accès du bâtiment, construit il y a cent-vingt-huit ans, sur les terrains gagnés sur le marécage qui ceignait la ville à laquelle il avait donné son nom : « Donibane Lohitzune » (Saint-Jean-des-marais).